

Lignes directrices pour les activités du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE est une société simple fondée par les hautes écoles et les institutions de recherche suisses. Les organisations qui portent le réseau sont swissuniversities, le Conseil des EPF, le Fonds national suisse et les Académies suisses des sciences; le comité du Réseau FUTURE est leur organe de décision commun. En plus de fournir une vaste plateforme d'information publique sur la politique de formation, de recherche et d'innovation (FRI), le Réseau FUTURE représente les intérêts communs des acteurs FRI auprès du Parlement et de l'Administration fédérale. Du côté du Parlement, le Réseau FUTURE s'appuie sur un team politique interpartis, composé de membres du Conseil national et du Conseil des Etats. A l'interface entre la science et la politique se trouve un/e coordinateur/trice, responsable des activités du Réseau FUTURE. Il/elle est soutenu/e dans ses tâches par un secrétariat mandaté.

Les lignes directrices suivantes s'appliquent à la coordinatrice, respectivement au coordinateur, ainsi qu'au secrétariat, avec l'accord des organisations partenaires et du team politique du Réseau FUTURE. Ces lignes directrices s'inspirent des [recommandations](#) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui reconnaît l'importance de la représentation des intérêts et qui s'engage pour plus de transparence dans ce domaine.

Concrètement, le Réseau FUTURE applique les principes suivants:

Art. 1: Ouverture

Le Réseau FUTURE se distingue par son ouverture et sa volonté de dialogue avec les différentes parties-prenantes issues de la politique, de l'administration et de l'économie, ainsi qu'avec les représentants du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

- Le Réseau FUTURE agit de manière responsable. Son objectif est que le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation reste une priorité politique. Le Réseau FUTURE se présente de façon adéquate aux parties-prenantes issues de la politique et de l'administration et évite les conflits avec d'autres groupes d'intérêts.
- Le Réseau FUTURE travaille au-delà des frontières de la politique partisane et inclut tous les partis représentés au Palais fédéral.

Art. 2: Transparence

Les activités du Réseau FUTURE sont fondées sur la transparence:

- Le Réseau FUTURE rend compte de ses activités chaque année et met son rapport à la disposition du grand public.
- Les prises de position officielles des organisations partenaires du Réseau FUTURE sont publiques. Les documents élaborés à cet effet par le Réseau FUTURE peuvent être consultés gratuitement par tout un chacun.

Art. 3: Confidentialité

Le Réseau FUTURE assure la confidentialité des réflexions et des informations partagées dans le cadre du comité du réseau. Les contenus des discussions stratégiques et les documents confidentiels des organisations partenaires ne sont pas partagés avec des tiers.

Art. 4: Intégrité

En agissant en conformité avec ses objectifs, le Réseau FUTURE préserve son intégrité et protège la réputation de ses partenaires:

- Les activités et les mesures de communication du Réseau FUTURE sont effectuées en toute conscience et selon les meilleures connaissances disponibles.
- Le travail d'information est objectif et basé sur des faits. Les articles d'opinions sont explicitement désignés comme tels.

Art. 5: Code de déontologie

Les personnes actives au Parlement pour le Réseau FUTURE s'engagent à adhérer à la Société suisse de Public Affairs (SSPA).

- Elles respectent en particulier les [statuts](#) et le [code de déontologie](#) de la Société suisse de Public Affairs (SSPA).
- Elles suivent les principes de conduite établis dans le Code européen de déontologie professionnelle des relations publiques ([Code de Lisbonne](#)).
- Elles indiquent dans un registre public pour quels intérêts elles s'engagent au Parlement. Elles ne servent pas d'intérêts qui vont à l'encontre des préoccupations et des positions du Réseau FUTURE.
- Leur rémunération n'est pas basée sur la performance.

Berne, le 16 août 2017